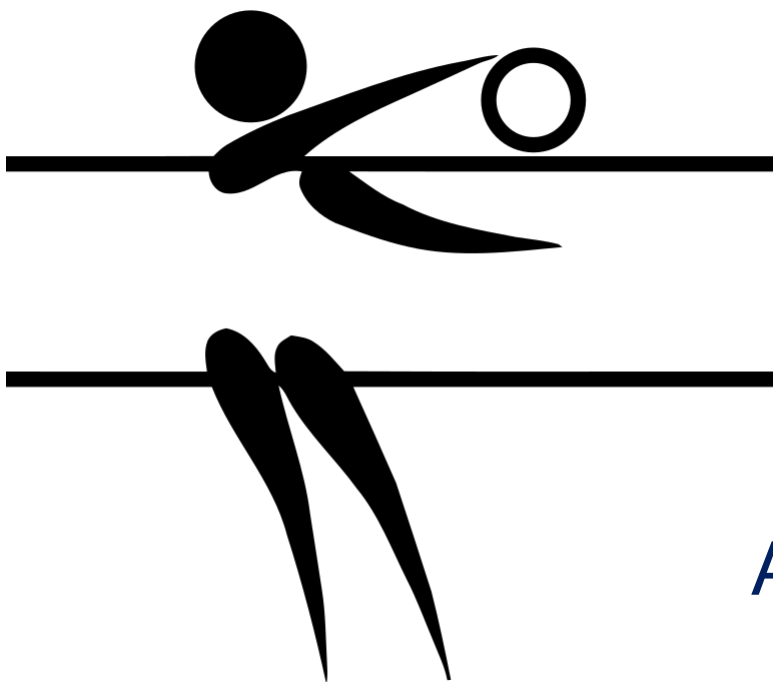


Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

VOLLEYBALL



Année 2025-2026

Nouveauté 2025-2026

VOLLEY-BALL

SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS	4
ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE	4
2.1 Règles de qualification des joueurs	4
2.1.1 Participation d'un joueur	4
2.1.2 Intégration des Séniors	4
2.1.3 Sur-classement	4
2.1.4 Double sur-classement	4
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	4
2.2 Précisions sur un championnat national Volleyball	5
ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT VOLLEYBALL	5
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS	5
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS	5
5.1 : En championnat Volley Ball	5
5.1.1 Par catégorie et sexe	5
5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur	5
5.1.3 Gestion des repêchages	6
5.2 Informations pratiques et qualifications	6
ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS	6
6.1 Définition du Jeune Officiel	6
6.2 Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	6
Point de vigilance :	7
6.3 Prise en charge financière	7
6.4 Championnat volleyball	7
6.5 Niveau requis – volleyball	7
6.6 En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	7
6.7 Validations des Jeunes Officiels (diplôme/attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	8
6.8 Informations complémentaires	8
ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION	8
ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES	9
ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS	9
ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	9
ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	9
11.1 Les réserves et réclamations	9
11.1.1 Réserves	10
11.1.2 Réclamations	10
11.2 La commission des réclamations et litiges de la compétition	10
11.3 Les sanctions	10
ARTICLE 12 : LE DOPAGE	11

VOLLEY-BALL

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT VOLLEYBALL	11
13.1 Nombre de joueurs	11
13.2 Le terrain	11
13.3 Hauteur des filets:	11
13.4. Règles spécifiques	11
13.5 Formule de jeu	12
13.6 Règles de classement :	13
13.7 Expulsion et disqualification d'un joueur	13
ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE	1
14.1 Déroulement du championna	1
14.2 Formule à 16 équipes	3
14.3 Formule à 15 équipes	5
14.4 - Formule à 14 équipes	7
14.5 Formule à 13 équipes	9
14.6 Formule à 12 équipes - SANS MATCHS LE JOUR DES INSCRIPTIONS	11
14.7 Formule à 12 équipes - AVEC MATCHS LE JOUR DES INSCRIPTIONS	13

VOLLEY-BALL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou Unique - [pour le Volleyball](#) ils sont répertoriés dans le tableau suivant.

	MF	MG	CJF	CG	JG
Volley Ball	X	X	X	X	X

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL

Les minimales filles sont autorisées à intégrer des équipes minimales garçons, exclusivement.

2.1 REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautes.

Un joueur inscrit sur la feuille d'engagement et validé lors de la vérification des licences en début de championnat peut participer à une rencontre [dès lors que ce](#) joueur est présent sur le banc et en tenue au moment du tirage au sort ([et/ou de signature de la feuille de marque par les capitaines avant le passage au filet](#)). Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, d'une année seulement, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimales Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport. Un certificat dans un sport classé à risque par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sera autorisé.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes : 2

VOLLEY-BALL

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

2.2 PRECISIONS SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL VOLLEYBALL

Format de jeu : 4 contre 4 (avec un minimum de 6 joueurs et un maximum de 8 joueurs par équipe).

Jeunes officiels (JO) : 1 ou 2 jeunes officiels peuvent être choisis parmi les joueurs ou non (ce qui permet d'avoir une délégation composée de 8 joueurs + 2 JO).

Effectif maximum autorisé pour une délégation : 10 personnes (8 joueurs + 2 JO).

Tout manquement au respect du nombre minimum ou maximum de joueurs par équipe, ainsi qu'au nombre maximum de sur-classements au début du tournoi national, entraînera automatiquement la perte du match par pénalité (0 point) pour l'équipe concernée, jusqu'à ce que la situation soit régularisée conformément au règlement.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT VOLLEYBALL

Le championnat Volley Ball est ouvert à tous les établissements.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS

Tous les participants à une compétition nationale (joueurs, encadrement, accompagnateurs) s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL

La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

Facturation de 500 Euros :

ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT VOLLEY BALL

5.1.1 Par catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes (si l'équipe classée 1^{ère} ne peut ou ne veut y participer) est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 12 équipes (invité inclus) et un maximum de 16 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum de 12, un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article 5.1.3

Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

VOLLEY-BALL

5.1.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités. Exception faite si les Critères 1 et 2 concerne le même territoire.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 3 équipes (Equipe qualifiée + critère 1 + critère 2) sauf s'il est territoire organisateur (invité possible) et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2 INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (comité, territorial, ou national ou lors du stage national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur. Il doit être présent 30 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné. Il peut être marqueur ou arbitre en fonction de ces compétences.

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Une somme forfaitaire de 500€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraine automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

VOLLEY-BALL

Cette caution, pourra être conservée jusqu'à l'inscription et participation au stage national de formation de jeune officiel dans l'année.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur. Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

Point de vigilance :

Le ou les joueurs qui cumulent la fonction de jeune officiel va (vont) enchaîner les deux fonctions sur l'ensemble de la compétition. Ils disposent donc de très peu de temps de récupération entre les deux fonctions puisqu'ils arbitrent dès que leur équipe ne joue pas.

En exemple, lors du premier match de la journée, le jeune officiel devra être présent pour officier en tant qu'arbitre même si son équipe ne joue pas.

6.3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4 CHAMPIONNAT VOLLEYBALL

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre maximum de la délégation sans pouvoir jouer.

Le joueur qui cumule la fonction de jeune officiel va enchaîner les deux fonctions sur l'ensemble de la compétition. Il dispose donc de très peu de temps de récupération entre les deux fonctions puisqu'il arbitre dès que son équipe ne joue pas.

En exemple, lors du dernier match de la journée, le jeune officiel devra être présent pour officier en tant qu'arbitre si son équipe ne joue pas.

6.5 NIVEAU REQUIS – VOLLEYBALL

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

6.6 EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

VOLLEY-BALL

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.7 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises :

Volley Ball	OBLIGATION de présenter soit un : - Jeune Officiel Etablissement - Jeune Officiel Territoire	Absence de Jeune Officiel
Toutes Catégories	OUI	Caution de 500 € non restituée

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera aux Jeunes Officiels Lycéens qui répondent aux critères de niveau précisés par activité une attestation post bac reconnaissant leurs compétences.

Afin d'obtenir cette attestation le Jeune Officiel Volley-ball sera supervisé par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition et devra :

- obtenir une note minimum de 24/40 à l'écrit
- obtenir une note minimum de 30/40 lors de son évaluation pratique en tant que 1^{er} arbitre

Le superviseur de la compétition transmettra après la compétition le bilan de ses supervisions au Référent National Arbitrage de la CTN afin que celui-ci puisse obtenir la validation des équivalences fédérale lors de la Commission Mixte Nationale - UGSEL / FF Volley.

6.8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour le volley-ball. La numérotation devant est **IMPERATIVE** afin de permettre au Jeune Officiel de visualiser plus aisément une faute de rotation ou de position.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.

VOLLEY-BALL

- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition une note minimum :
 - 24/40 à l'écrit
 - 30/40 lors de son évaluation pratique en tant que 1^{er} arbitre.
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un forfait sera prononcé après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur.

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 15 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1 LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

VOLLEY-BALL

11.1.1 Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2 Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- Effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- Confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3 LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

VOLLEY-BALL

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux qu'il doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT VOLLEYBALL

Ces championnats rassemblent 12 à 16 équipes.

Si l'organisateur ne dispose que de 3 aires de jeux, le championnat est organisé à 12 équipes.

L'organisateur peut proposer d'organiser un championnat à 16 équipes s'il dispose de 4 aires de jeux.

Dans ce cas, des formules à 15-14-13 sont proposées en cas de défection de dernières minutes.

13.1 NOMBRE DE JOUEURS

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Toutes catégories	6	8	4	2

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

En cas de forfait médical durant une rencontre du championnat national, le délégué national peut autoriser une équipe à poursuivre le championnat avec 5 joueurs, afin de remplir les conditions du changement spécifique obligatoire au 1^{er} set. Dans le cas contraire, elle sera déclarée forfait pour la suite du championnat.

13.2 LE TERRAIN

7m x 14 m, avec ligne des 3 mètres

13.3 HAUTEUR DES FILETS:

	MF	MG	CJF	CG	JG
Hauteur du filet	2,15 m	2,24 m	2,24 m	2,35 m	2,45 m

13.4. REGLES SPECIFIQUES

A 4 contre 4, les règles FFVB sont la référence, notamment :

- Un joueur arrière et trois joueurs avant,

VOLLEY-BALL

- Pas de libéro

Au moment du service adverse, le joueur arrière doit être situé derrière les trois joueurs avant.

Un joueur ne peut effectuer une frappe d'attaque quand le ballon est complètement plus haut que le bord supérieur du filet, si le ballon provient d'une touche haute jouée avec les doigts par le joueur arrière et effectuée dans sa zone avant. Le ballon peut être attaqué librement si le joueur arrière effectue la même action en dehors de sa zone avant.

L'équipe dispose de 4 changements à chaque set dont un changement spécifique obligatoire lors du 1^{er} set :

Lors du temps-mort technique du premier set, les équipes doivent obligatoirement procéder à un changement de joueur pour permettre à au moins 5 joueurs de l'équipe de participer à un demi set de la rencontre.

Le joueur sortant au temps mort technique doit avoir joué la totalité du début du set. Le joueur entrant au temps mort technique ne pourra plus être remplacé jusqu'à la fin du set.

L'équipe dispose de 3 changements en plus de ce changement obligatoire lors du 1^{er} set.

Lors du 1^{er} set, un temps-mort technique est déclenché dès qu'une équipe atteint la moitié des points requis (à 8 si le set se joue en 15 points, à 11 si le set se joue en 21 points, à 13 si le set se joue en 25 points).

Les JO et/ou le superviseur contrôleront en fin de match que le changement spécifique obligatoire est valide. En cas de manquement à cette règle, la rencontre est déclarée perdue 2 sets à 0.

Lors du second set et du tie-break le cas échéant, autorisation de 4 changements libres par set.

A la suite d'un changement, le même joueur ne peut pas se retrouver deux fois à suivre au service.

Lors de chaque set, un temps mort coach de 30 secondes est autorisé.

13.5 FORMULE DE JEU

Pour tous les championnats :

- Score
 - Matches de poule en 2 sets gagnants de 15 pts avec un set décisif en 11 points si nécessaire,
 - Tableau final éliminatoire avec classement intégral en 2 sets gagnants de 21 points avec un set décisif en 15 points si nécessaire.
 - La finale se déroule en 2 sets gagnants de 25 points et tie break en 15 points.
- Dans tous les cas, chaque set se termine avec au moins 2 points d'écart.
- Chaque équipe dispose d'un seul temps mort dans chaque set
- Un temps-mort technique est déclenché à la moitié de chaque set
 - A 6 pour un set de 11 points
 - A 8 pour un set de 15 points
 - A 11 pour un set de 21 points
 - A 13 pour un set de 25 points.

VOLLEY-BALL

13.6 REGLES DE CLASSEMENT :

	Score	POINTS
Victoire	2-0	3
	2-1	2
Défaite	1-2	1
	0-2	0

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Vainqueur de la rencontre les ayant opposées
3. Du goal-average, set-average ou point-average général
4. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
6. De la meilleure attaque
7. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.7 EXPULSION ET DISQUALIFICATION D'UN JOUEUR

Toute disqualification élimine le joueur pour la rencontre et le suspend pour la rencontre suivante.

Un joueur expulsé ou disqualifié doit être remplacé régulièrement. En cas d'impossibilité, l'équipe est déclarée "incomplète".

ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

14.1 DEROULEMENT DU CHAMPIONNA

Description de la compétition et ordre des matchs dans ce document Tableau pour chaque compétition dans les pages suivantes					
Format compétition	16 équipes		15 équipes		14 équipes
Description	4 poules de 4 A l'issue de deux premiers matchs, les deux vainqueurs se rencontrent et les deux perdants se rencontrent. On établit un classement à l'issue de ces deux matchs. Les équipes entrent dans un tableau à élimination en 1/8 finale selon le classement de la poule (1 ^{er} poule A contre 4 ^e poule B / 2 ^e poule C contre 3 ^e poule D / -cf tableau ci après		3 poules de 4 (poule A – matchs nommés A1 à A4, B1 à B4 et poule C – matchs nommés C1 à C4; formule brésilienne) et une poule de 3 (poule D – matchs D1 à D3) Classement et intégration dans le tableau selon la répartition du tableau ci-après. A l'issue des 1/8 et ¼ de finales, les perdants intègrent un tableau de classement pour les places 9 à 15.		2 poules de 4 (poule A – matchs nommés A1 à A4 et B1 à B4 ; formule brésilienne) et 2 poules de 3 (C1 à C3 – D1 à D3). Toutes les équipes disputent deux matchs. Classement > Puis tableau à élimination (matchs nommés 1 à 26) pour l'ensemble des équipes. Toutes les équipes disputent 5 ou 6 matchs
Configuration mini	4 terrains de 14x7m (possible avec uniquement 3 terrains le 1 ^{er} jour)		4 terrains de 14x7m (possible avec uniquement 3 terrains le 1 ^{er} jour et le 3 ^e jour)		4 terrains 3 terrains
Jour 1 Indication n° match	A1-B1-C1-D1 A2-B2-C2-D2	A1-B1-C1 D1-A2-B2 C2-D2	A1-B1-C1-D1 A2-B2-C2 -D2	A1-B1-D1 C1-A2 B2-C2 -D2	A1-B1-C1-D1 A2-B2-C2-D2
Jour 2 matin	A3-B3-C3-D3 A4-B4-C4-D4 1-2-3-4 5-6-7-8		A3-B3-C3 A4-B4-C4-D3 1-2-3-4 5-6-7		A3-B3-C3 A4-B4-D3 1-2-3 4-5-6
Jour 2 Après-midi	9-10-11-12 13-14-15-16 17-18-19-20 21-22-23-24		8-9-10 11-12-13-14 15-16-17 18-19-20		7-8-9-10 11-12-13 14-15-16 17-18-19
Jour 3 matin	25-26-27-28 29-30-31 32		21-22-23-24 25-26-27 28		20-21-22 23-24-25 26-27
					19-20-21 22-23-24 25-26-27

VOLLEY-BALL

Description de la compétition et ordre des matchs dans ce document Tableau pour chaque compétition dans les pages suivantes			
Format compétition	13 équipes	12 équipes <i>Si Off jour 1</i>	12 équipes <i>avec matchs jour 1</i>
Description	Une poule de 4 (poule A – matchs nommés A1 à A4 ; formule brésilienne) et 3 poules de 3 (B1 à B3 – C1 à C3 – D1 à D3). Toutes les équipes disputent deux matchs. Classement > Puis tableau à élimination (matchs nommés 1 à 26) pour l'ensemble des équipes. Toutes les équipes disputent 5 ou 6 matchs	4 poules (A-B-C-D) de 3 équipes (matchs nommés A1 à A3...) Classement > intégration au tableau à élimination directe (matchs notés 1 à 20) Toutes les équipes disputent 5 ou 6 matchs. Pas de rencontres le jour de l'accueil	<i>3 poules (A-B-C) de 4 équipes (matchs nommés A1 à A4...) Formule brésilienne Classement > intégration au tableau à élimination directe (matchs notés 1 à 20) Toutes les équipes disputent 5 ou 6 matchs. Rencontres le jour de l'accueil</i>
Configuration mini	3 terrains (avec deux séries de matchs le premier jour – ci-dessous) ou 4 terrains.	3 terrains	
Jour 1 Indication n° match	A1-B1-C1 A2-D1-C2	Pas de matchs	A1 - B1 - C1 A2 - B2 - C2
Jour 2 matin	B2-D2-C3 A3-A4-B3 D3-1 2-3-4	A1 - B1 - C1 D1 - A2 – B2 C2 - D2 – A3 B3 - C3 - D3	A3 - B3 - C3 A4 - B4 - C4 1-2-3
Jour 2 Après-midi	5-6-7 8-9-10 11-12-13 14-15-16	1-2-3 4-5-6 7-8-9 10-11-12	4-5-6 7-8-9 10-11-12
Jour 3 matin	17-18-20 19-21-23 22-24-25 26	13-14-15 16-17-18 19-20	13-14-15 16-17-18 19-20

VOLLEY-BALL

Dans les tableaux suivants, l'organisateur trouvera la configuration minimum d'accueil de la compétition et le déroulé des rencontres. Pour rappel, la compétition accueille entre 12 équipes (sur 3 terrains) et 16 équipes (4 terrains).

Dans le premier tableau figure l'ordre des rencontres et les codes des matchs de poule (A1, B2, etc...) et les numéros de matchs du tableau éliminatoire (1, 2, ...).

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Il est important de pouvoir enchaîner les rencontres. On considère une interruption maximum de 20 minutes entre la fin d'un match et le début du suivant : 10 minutes pour l'échauffement et 10 minutes de passage au filet (attaques et service).

Remarque : avec accord du délégué national le format de compétition peut être ajusté en raison de contrainte de l'organisateur.

14.2 FORMULE A 16 EQUIPES

Formule à 16 équipes

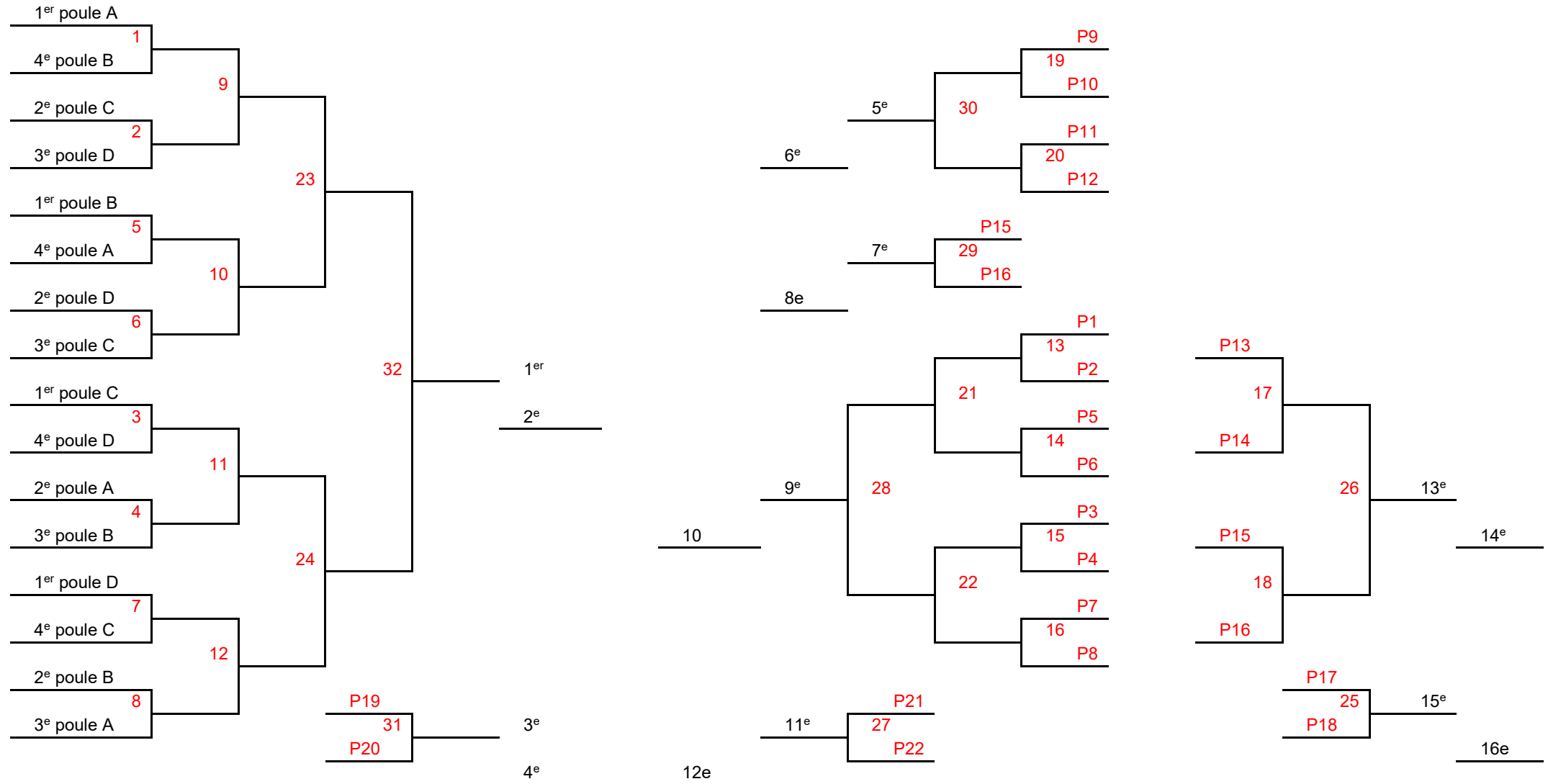
Répartition en 4 poules de brassage de 4 équipes ; formule « brésilienne » > classement à l'issue des deux premiers matchs. On classe les équipes comme si on disputait un championnat

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

6 matchs pour chaque équipe.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Equipes ABCD	Equipes EFGH	Equipes IJKL	Equipes MNOP
MATCH A1 : A-B	MATCH B1 : E-F	MATCH C1 : I-J	MATCH D1 : M-N
MATCH A2 : C-D	MATCH B2 : G-H	MATCH C2 : K-L	MATCH D2 : O-P
MATCH A3 : vainqueurs A1-A2	MATCH B3 : vainqueurs B1-B2	MATCH C3 : vainqueurs C1-C2	MATCH D3 : vainqueurs D1-D2
MATCH A4 : perdants A1-A2	MATCH B4 : perdants B1-B2	MATCH C4 : perdants C1-C2	MATCH D4 : perdants D1-D2
Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat			

VOLLEY-BALL



VOLLEY-BALL

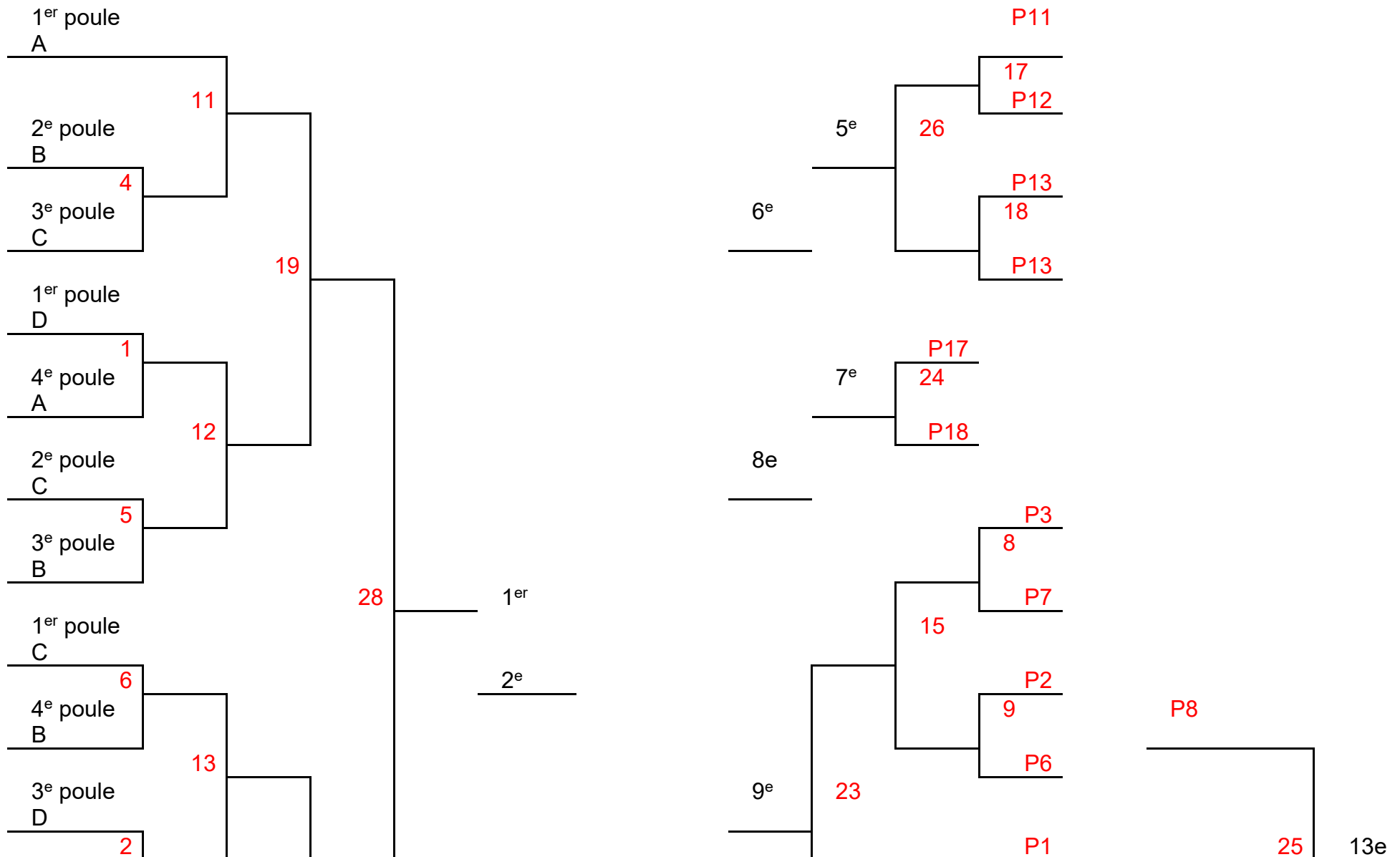
14.3 FORMULE A 15 EQUIPES

Répartition en 4 poules de brassage de 3 ou 4 équipes ; Classement des équipes dans la poule.

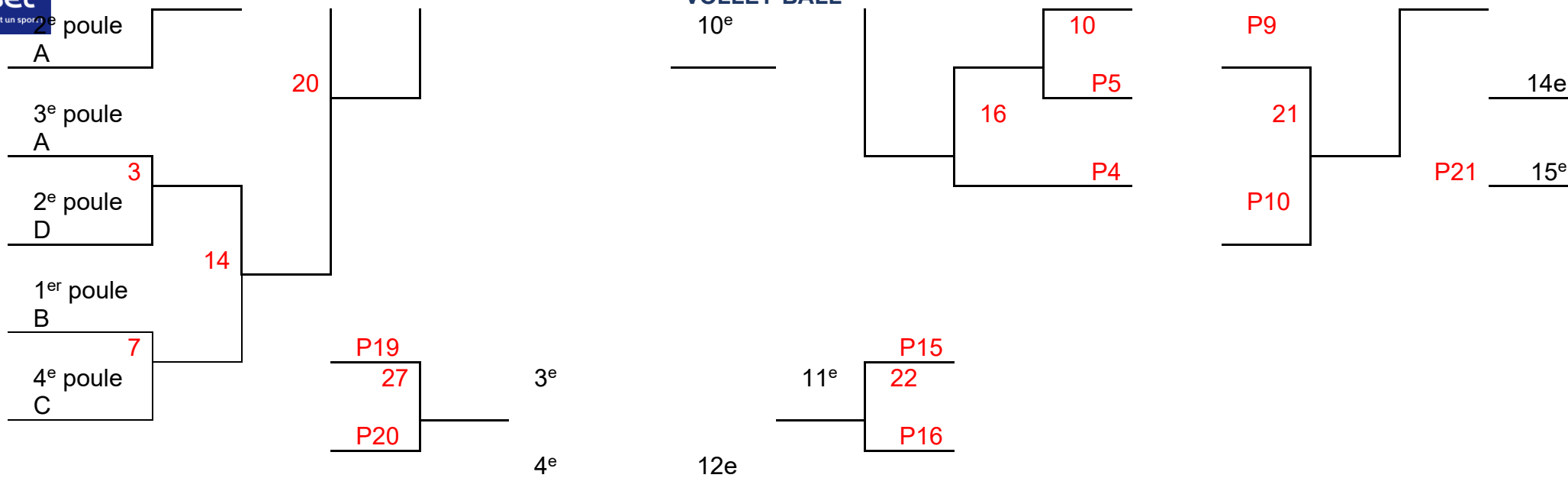
Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Equipes ABCD	Equipes EFGH	Equipes IJKL	Equipes MNO
MATCH A1 : A-B MATCH A2 : C-D MATCH A3 : vainqueurs A1-A2 MATCH A4 : perdants A1-A2	MATCH B1 : E-F MATCH B2 : G-H MATCH B3 : vainqueurs B1-B2 MATCH B4 : perdants B1-B2	MATCH C1 : I-J MATCH C2 : K-L MATCH C3 : vainqueurs C1-C2 MATCH C4 : perdants C1-C2	MATCH D1 : M-N MATCH D2 : M-O MATCH D3 : N-O
Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat			

VOLLEY-BALL



VOLLEY-BALL

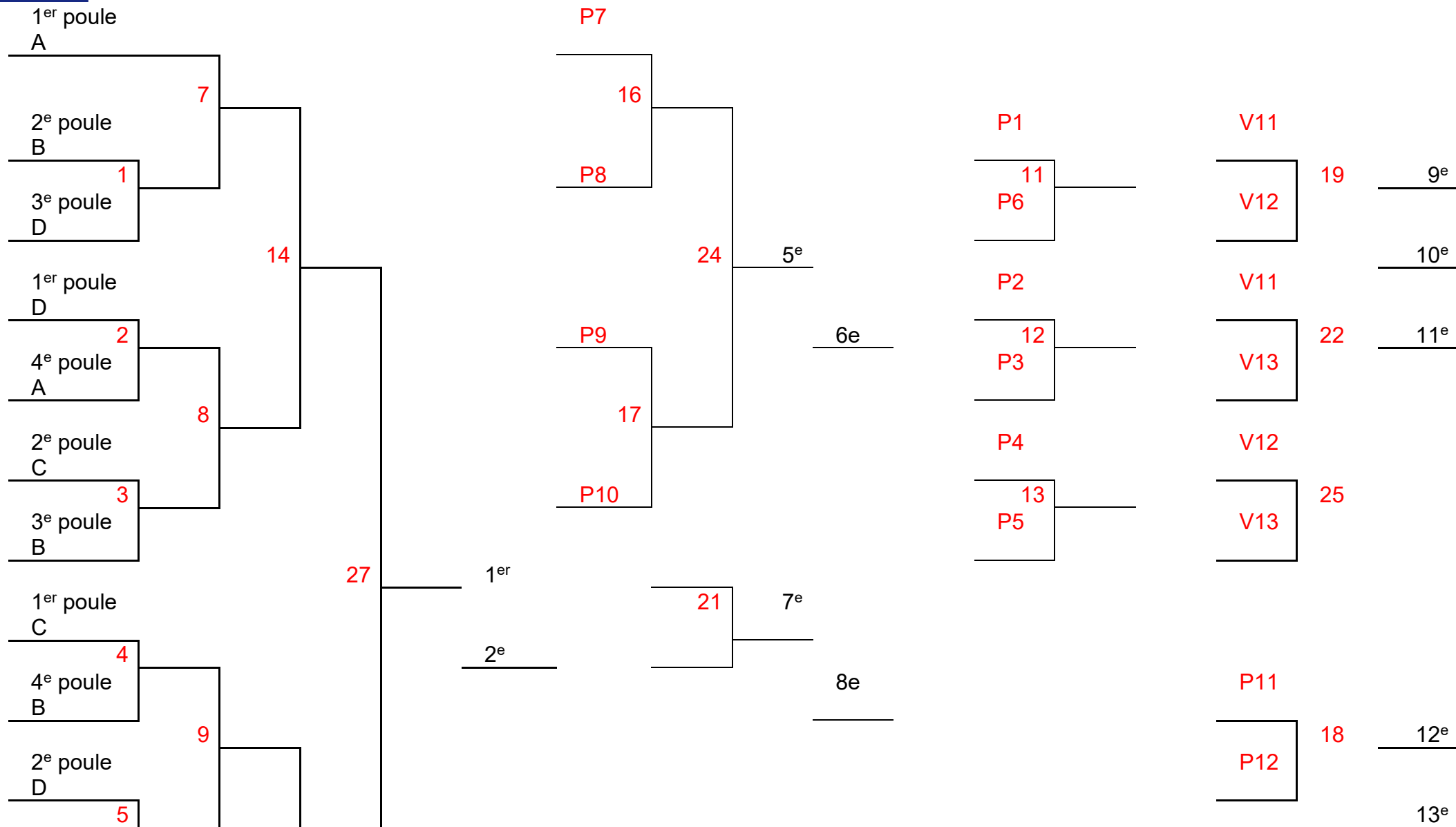


14.4 - FORMULE A 14 EQUIPES

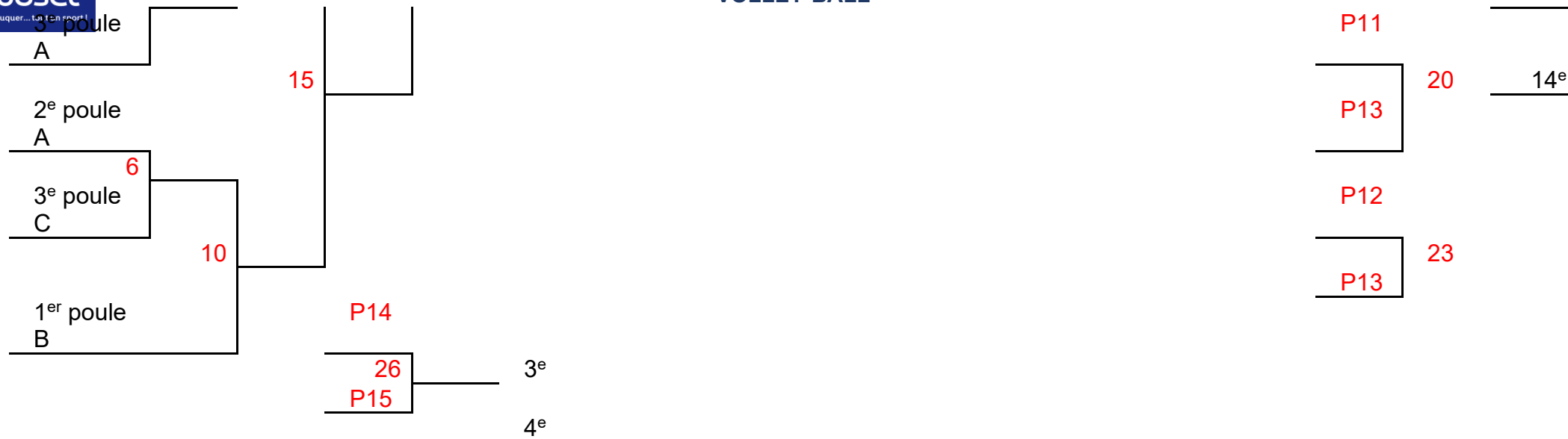
- Répartition en 4 poules de brassage de 3 ou 4 équipes ; Classement des équipes dans la poule.
- Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Equipes ABCD	Equipes EFGH	Equipes IJK	Equipes LMN
MATCH A1 : A-B	MATCH B1 : E-F	MATCH C1 : I-J	MATCH D1 : L-M
MATCH A2 : C-D	MATCH B2 : G-H	MATCH C2 : I-K	MATCH D2 : L-N
MATCH A3 : vainqueurs A1-A2	MATCH B3 : vainqueurs B1-B2	MATCH C3 : J-K	MATCH D3 : M-N
MATCH A4 : perdants A1-A2	MATCH B4 : perdants B1-B2		
Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat			

VOLLEY-BALL



VOLLEY-BALL



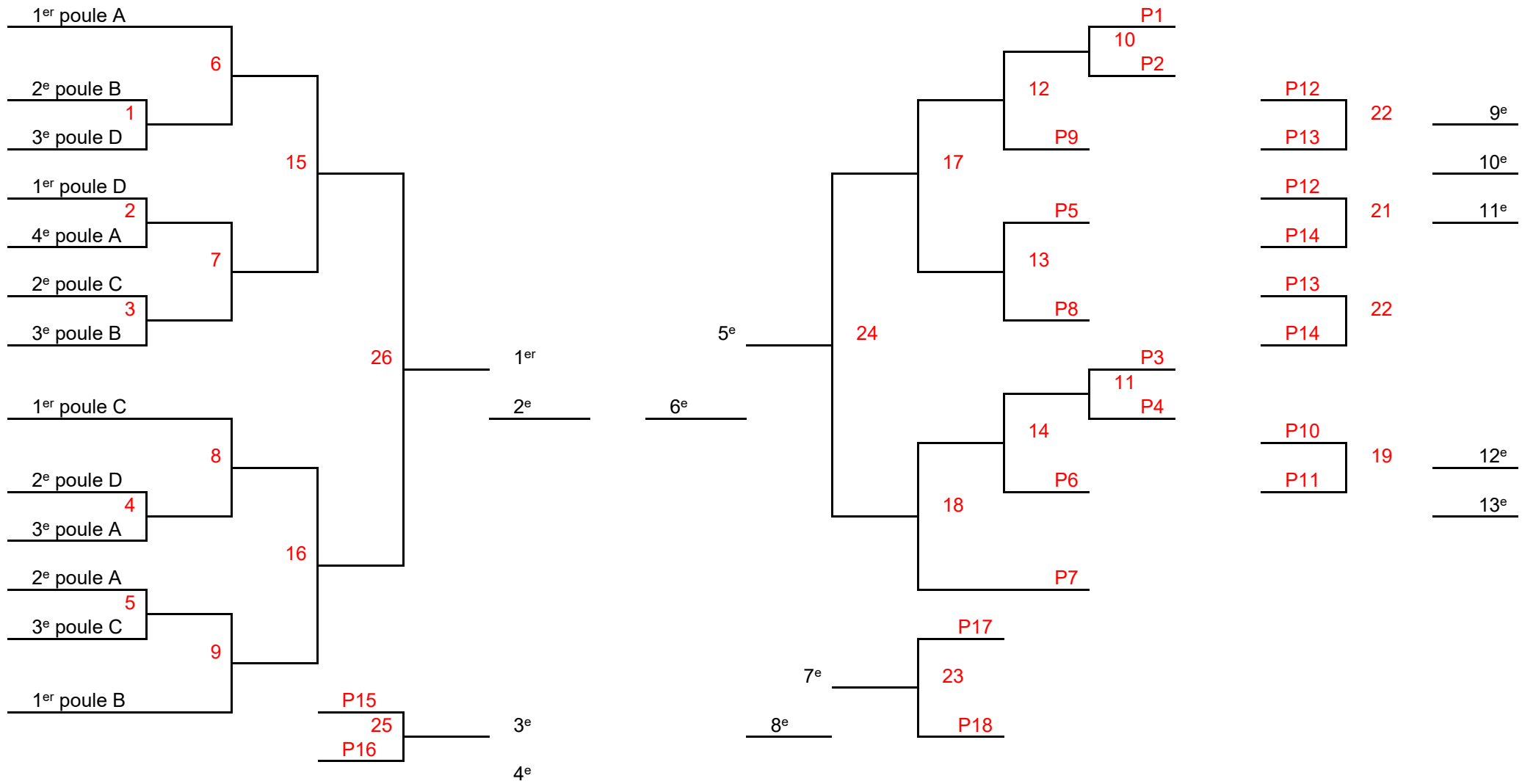
14.5 FORMULE A 13 EQUIPES

Répartition en 4 poules de brassage de 3 ou 4 équipes ; Classement des équipes dans la poule.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Equipes ABCD	Equipes EFG	Equipes HIJ	Equipes KLM
MATCH A1 : A-B MATCH A2 : C-D MATCH A3 : vainqueurs A1-A2 MATCH A4 : perdants A1-A2	MATCH B1 : E-F MATCH B2 : E-G MATCH B3 : F-G	MATCH C1 : H-I MATCH C2 : H-J MATCH C3 : I-J	MATCH D1 : K-L MATCH D2 : K-M MATCH D3 : L-M
Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat			

VOLLEY-BALL



VOLLEY-BALL

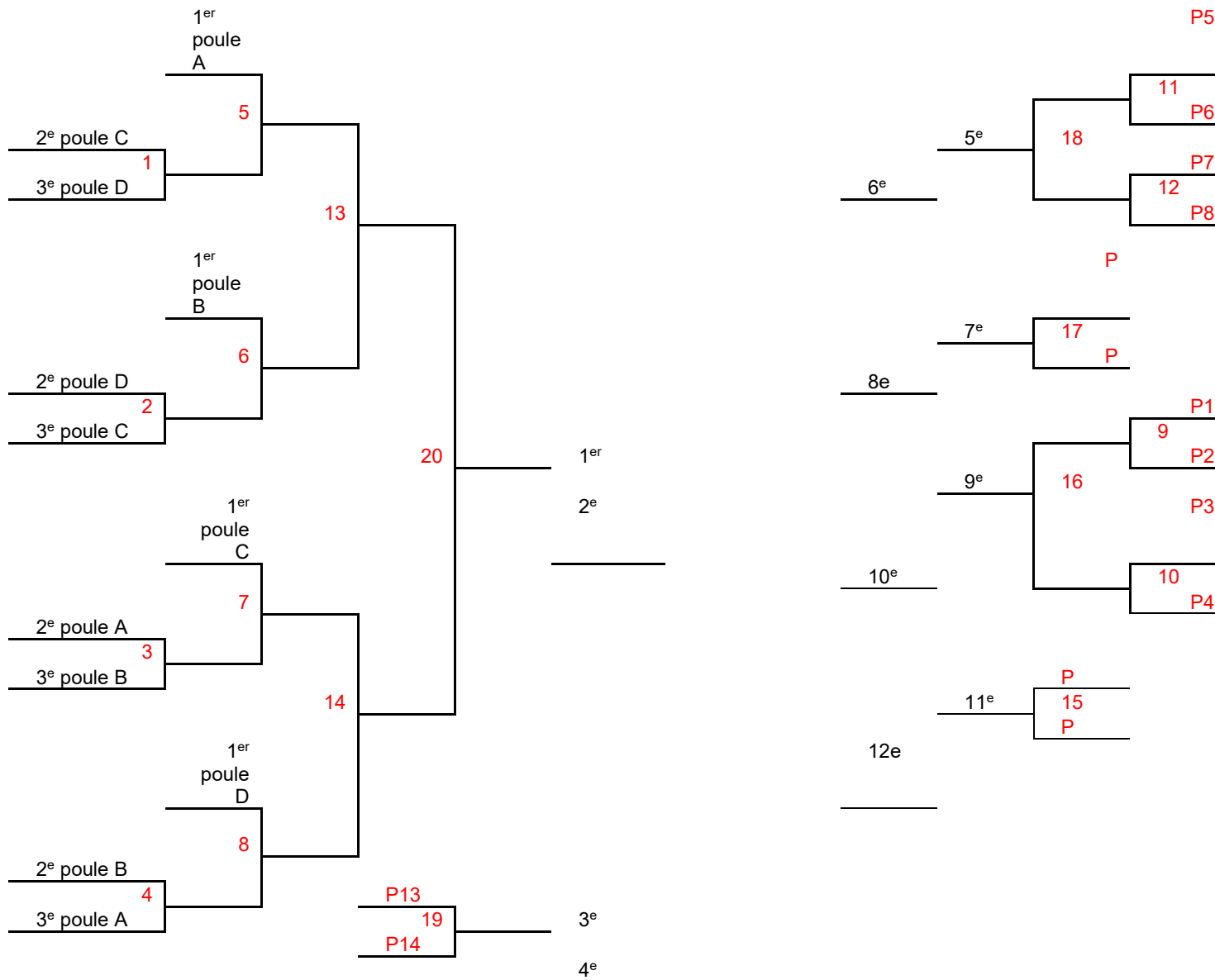
14.6 FORMULE A 12 EQUIPES - SANS MATCHS LE JOUR DES INSCRIPTIONS

Répartition en 4 poules de brassage de 3 équipes ; Classement des équipes dans la poule.

Tirage au sort orienté > les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Equipes ABC	Equipes DEF	Equipes GHI	Equipes JKL
MATCH A1 : A-B	MATCH B1 : D-E	MATCH C1 : G-H	MATCH D1 : J-K
MATCH A2 : A-C	MATCH B2 : D-F	MATCH C2 : G-I	MATCH D2 : J-L
MATCH A3 : B-C	MATCH B3 : E-F	MATCH C3 : H-I	MATCH D3 : K-L
Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat			

VOLLEY-BALL



VOLLEY-BALL

14.7 FORMULE A 12 EQUIPES - AVEC MATCHS LE JOUR DES INSCRIPTIONS

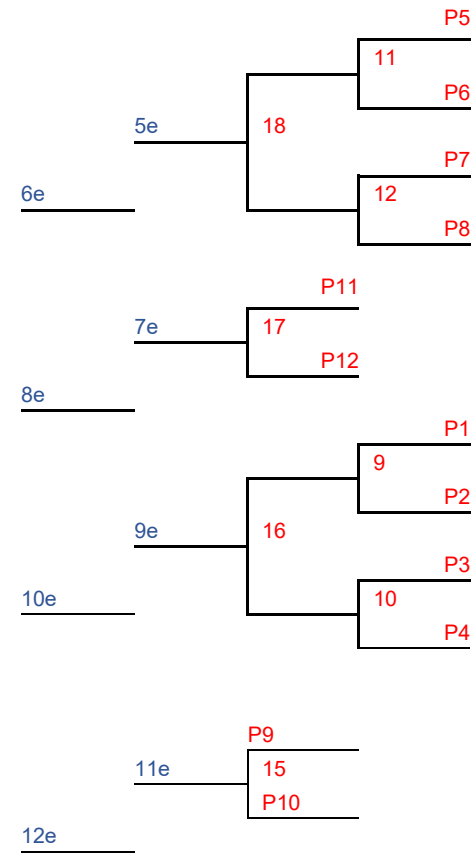
Proposition de formule à 12 équipes avec matchs le premier soir

Répartition en 3 poules de brassage de 4 équipes. Classement des équipes dans la poule.

Tirage au sort orienté : les représentants d'un même territoire sont distribués au hasard dans des poules différentes.

Poule A	Poule B	Poule C
Equipes ABCD	Equipes EFGH	Equipes IJKL
MATCH A1 : A-B MATCH A2 : C-D MATCH A3 : perdants A1/A2 MATCH A4 : vainqueurs A1/A2	MATCH B1 : E-F MATCH B2 : G-H MATCH B3 : perdants B1/B2 MATCH B4 : vainqueurs B1/B2	MATCH C1 : I-J MATCH C2 : K-L MATCH C3 : perdants D1/D2 MATCH C4 : vainqueurs D1/D2
Classement des équipes dans la poule à l'identique d'un classement d'une formule championnat		

VOLLEY-BALL



VOLLEY-BALL

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements spécifiques, **le règlement de Fédération Française de Volley s'appliquent aux championnats Nationaux Volley** organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission Technique Nationale ou du Délégué Sportif National lors de la phase finale.